# 2023-2026

# Appel à Manifestation d'Intérêts

## Avec ParisCode, participez à l'insertion par l'emploi numérique

Crédits photo : Oreegami

**Publication** : 24 janvier 2023

**Date limite des candidatures** : 1er juin 2026

**Contact** : Emmanuel Pheulpin emmanuel.pheulpin@paris.fr ; Pascal Mongin pascal.mongin@paris.fr

Vous êtes une entreprise, fondation d'entreprise ou OPCO, implanté à Paris ou non, en recherche de compétences sur les métiers du numérique ?
Vous souhaitez soutenir, notamment au titre de la RSE, l'emploi des jeunes et des personnes sous-représentées dans les métiers numériques en pleine émergence ?
Mobilisez-vous à nos côtés !

## ParisCode, des formations innovantes et gratuites

Depuis 2016, 1000 Parisiennes et Parisiens sont formés aux métiers du numérique chaque année grâce au programme ParisCode. Les écoles labellisées proposent des formations innovantes et inclusives. Elles sont destinées aux demandeurs d'emploi, qualifiés ou non, aux jeunes éloignés de l'emploi (Neets) comme aux personnes en reconversion professionnelle. La moitié des apprenants ParisCode sont des femmes, et des initiatives qui leur sont dédiées comme celles des Descodeuses et de Social Builder (ateliers découverte du code, mentorat/coaching de projet, formations) contribuent à changer les représentations sur des métiers parfois encore perçus à tort comme masculins, s'adressant à des « geeks ».
Les formations labellisées ParisCode assurent en moyenne un taux d'insertion supérieur à 80% des apprenants et jusqu'à 100% pour les meilleures, l'implication des entreprises auprès des organismes de formation garantissent ces résultats.

**Témoignage d'apprenante :**
Nadège Toribio – Formation Digital Business Developer à la Rocket School. https://www.youtube.com/watch?v=U7MPLm5zJek

Plus d'informations sur notre site : https://www.paris.fr/pages/se-former-aux-metiers-du-numerique-avec-pariscode-5831

## ENTREPRISES, DEVENEZ PARTENAIRES DE PARISCODE!

Les entreprises partenaires de ParisCode bénéficient d'une visibilité sur l'ensemble des documents de communication du programme. Elles sont conviées aux événements portés par la Ville de Paris dans le numérique et l'emploi (Cérémonie Lauréats ParisCode, Hacking de l'Hôtel de Ville, Paris pour l'Emploi, ...).
Les entreprises partenaires bénéficient de relations privilégiées avec l'ensemble des acteurs du programme et notamment avec les organismes de formation labellisés.

Les entreprises participent grâce aux actions suivantes :
- transmission d'offres d'emploi, de contrats en alternance et de stages aux apprenants des écoles du programme ParisCode,
- visites d'entreprises pour informer et témoigner sur les métiers du numérique
- mécénat de compétences (parrainage, tutorat, accompagnement au développement de structures de formations)
- soutiens financiers aux projets, permettant de contribuer au développement du programme
- mise à disposition de locaux pour accueillir les formations

## Candidature et calendrier

Les propositions motivées devront répondre aux objectifs de ParisCode et comprendre:

- Une présentation de l'entreprise et de son entité parisienne le cas échéant
- La nature de l'implication de l'entreprise souhaitée dans le programme ParisCode et les raisons de cette mobilisation; des informations sur le partenariat et la nature des projets proposés conjointement avec une école ou un autre type de partenaire associé.
- Une proposition d'engagements emploi et RSE, pouvant déboucher sur la signature d'une charte entre l'entreprise et la Ville de Paris.

Contactez nous tout au long de l'année!

**Les propositions doivent être adressées par courrier électronique** à Emmanuel.Pheulpin@paris.fr ou pascal.mongin@paris.fr

## ENTREPRISES, ADHEREZ AU FUTUR GEIQ NUMERIQUE DE PARIS Idf !

D'après une étude d'opportunité conduite en 2022, la création d'un GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) dans les métiers du numérique à Paris et en Ile-de-France aiderait à répondre aux difficultés de recrutement dans le secteur. Le projet, faisant l'objet d'une « étude action » en cours, est porté par la Drieets Ile-de-France et la Ville de Paris, en partenariat avec les organismes de branche professionnelle (Opco, Syndicats professionnels), qui identifient actuellement les besoins de recrutement et repèrent les entreprises qui formeront ce futur groupement.

Les GEIQ, qui existent depuis plus de 30 ans, ont largement prouvé leur capacité à répondre aux besoins en compétences des entreprises dans les secteurs en tension. En effet, les GEIQ :

- Proposent une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises adhérentes,
- Permettent la mutualisation des ressources, en matière de sourcing des publics, d'ingénierie de formation, de construction de parcours de formation
- Renforcent l'attractivité des formations, en étant basé sur des contrats d'alternance, offrant ainsi aux apprenants une rémunération pendant leur formation,
- Répondent aux tensions de main-d'œuvre en sourçant des publics qui s'orientent naturellement peu vers le secteur, notamment un public bas niveau de qualification et/ou un public féminin.

→ Pour plus d'information, contacter emmanuel.pheulpin@paris.fr